

# Réunion du 1er Juin 2021 à 18h30

Tous présents

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parcelle de terre cadastrée section ZE n°082 au lieu-dit « Les Perrières » d'une superficie de 40 a 20 ca, appartenant à Mme Courtin est à vendre. Il serait intéressant d'acheter ce terrain car il permettrait au chemin des Perrières de rejoindre le chemin longeant l'ancienne ligne de chemin de fer que la commune avait acheté en 1999.  
Ce site a également une histoire car nous notons la présence de carrières où était exploité « le calcaire de Villemardy » pour le bâti local et utilisé comme matériau d'empierrement. La pierre était localement appelée « coquillère » en raison de la grande quantité de coquilles fossiles que les bancs durs renfermaient.  
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres :
  - de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section ZE n° 082, d'une superficie de 40 a 20 ca pour le prix net vendeur de 1.700 €.
  - d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette décision.
- La commission de contrôle de la liste électorale s'est réunie le 28 mai 2021. Elle a constaté que 19 inscriptions et 9 radiations avaient été enregistrées. Le total des inscrits pour la commune de Villemardy s'élève donc à 232.
- L'arrêt maladie de notre employé communal est prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé bénévolement aux travaux sur la commune (installation des boîtes à livres à Villemardy et Villamoy, désherbage, élagage, plantations, peinture, entretien des caniveaux, installation électrique, tonte, etc...). Nous pouvons spécialement remercier Gérard David et Francis Gousseau pour leur investissement et les nombreuses heures qu'ils consacrent au service de notre commune. L'été approche, les vacances aussi. Des contacts vont être pris auprès d'intervenants extérieurs afin qu'ils puissent prendre le relais jusqu'au retour de notre employé communal.
- Budget SIVOS de la Chauvinière  
Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 : 1965,61 €  
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2020 : - 1181,52  
Le budget primitif 2021 s'équilibre à hauteur de 6027 € pour la section de fonctionnement et à hauteur de 2082 € pour la section d'investissement.
- Budget Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable  
Résultats de l'exercice 2020 :           Fonctionnement + 27077,17 €  
  Investissement – 54487,54 €  
Résultats cumulés :                   Fonctionnement + 170299,07 €  
  Investissement + 19262,97 €  
(Rappel : RAR en dépenses d'investissement : 26864,95 €)  
Le budget primitif 2021 s'équilibre à hauteur de 351044 € en section de fonctionnement et 67685 € en section d'investissement.

Le comité syndical a décidé de lancer une étude d'aide à la décision en vue de réaliser des aménagements pour réduire les teneurs en pesticides des eaux distribuées. Des devis vont également être demandés pour des renouvellements de canalisations.

- La taxe d'habitation est compensée par ce que touchait le département sur le foncier bâti soit 24,40 %.  
Le taux de la taxe d'habitation de la commune en 2020 étant de 20,74 % auquel on ajoute 24,40 %, ce qui nous donne 45,14 % en 2021 soit 70238 €. On ajoute le foncier non bâti qui est de 32453 € ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 1653 € et les allocations compensatrices 4509 €. Le montant total des impôts reçus par la commune de Villemardy pour 2021 atteindra donc 108853 €. Il est à noter que la somme reçue en 2020 était de 102090 €.
- Une réunion des agriculteurs exploitants sur la commune est programmée le vendredi 04 juin à 11h. Il s'agira de faire un bilan de l'état des chemins de terre et de programmer une journée bénévolat afin de réparer les plus détériorés.
- Le nouveau matériel informatique a été installé le jeudi 06 mai.
- Les travaux de voirie vont débuter début semaine 23 par la réfection de la route de Villepéan. Cette route sera coupée pendant 1 semaine.
- Tableau des permanences concernant les élections départementales et régionales du 20 juin (les deux bureaux de vote seront installés dans la salle polyvalente) :

	<u>Elections départementales</u>	<u>Elections régionales</u>
8h30 à 11h30	Gilles Leguereau Pascal Noyau	Gérard David Julien Leguereau
11h30 à 15h	Daniel Savigny Cédric Tardiveau	Pascal Leroi Olivier Guillemeau
15h à 18h	Carmen David Francis Gousseau	Séverine Hausseray Margot Bureau-David

La séance est levée à 20h00